



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 28915

Texte de la question

Mme Sophie Dion attire l'attention de M. le Premier ministre sur le respect et la promotion de la convention internationale relative aux droits de l'enfant ratifiée par la France en 1990. La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les décisions publiques qui les concernent nécessite la mise en place d'une politique globale en faveur de l'enfance. À ce titre la création d'une mission interministérielle permettrait de répondre aux enjeux de la transversalité des politiques publiques concernées. Cette mission pourrait avoir comme objectifs : de réaliser un état des lieux des droits de l'enfant dans les lois existantes ; d'évaluer les résultats des politiques en faveur de l'enfance, notamment dans les domaines de la famille, de la santé, de l'éducation, de la justice, de la protection de la citoyenneté ; de sensibiliser et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations du rapport du comité des droits de l'enfant de Genève, publié en 2009. Durant la campagne présidentielle, le Président de la République avait retenu l'idée de la création de cette mission interministérielle que le Conseil français des associations pour les droits des enfants appelle de ses vœux. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Texte de la réponse

Le rapport de l'UNICEF publié en juin 2012 a mis en évidence l'enjeu que représente la pauvreté des enfants en France. Notre pays a aujourd'hui besoin d'une stratégie nationale pour l'enfance axée notamment sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. C'est dans cette perspective que le Premier ministre a annoncé lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions de janvier 2013 la création d'une instance spécifique dans le cadre du futur Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP). La ministre déléguée chargée de la famille, a installé, le 3 décembre, la commission « enfance et adolescence » du CGSP, présidée par le sociologue François de Singly. La commission s'attachera à définir les contours d'une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence et contribuera au décloisonnement des politiques sectorielles. Les premiers jalons de cette approche renouvelée ont déjà été posés par le gouvernement au travers notamment de la mise en place de schémas départementaux pour l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité, ainsi que d'une réflexion sur les nouveaux droits des enfants et des adolescents menée dans le cadre de la préparation du futur projet de loi sur la famille.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dion](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28915

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5952

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2112